

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDIVISIAU



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
séance du 20 mai 2025

Délibération n°2025-05-061

Date de convocation : 14 mai 2025

Conseillers en exercice : 45	Présents : 38	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Désignation des représentants de la CCPL au comité syndical du Syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella au Faou

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 du mois de mai à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Vougay, espace Ar Brug, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Ont donné
procuration

M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
M. DUFFORT Jean-Philippe à Mme CARRER Bernadette
Mme CLAISSE Laurence à M. SALIOU Louis
M. JEZEQUEL Sébastien à Mme KERVELLA Julie
Mme ABAZIOU Nadine à Mme TORRES Sonia
M. ABGRALL Dominique à M. RAMONET Thierry

Absent(s)

M. RIOU André

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. PALUD Jean

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La création du futur Syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella au Faou est en cours pour fédérer et mutualiser les EPCI du Finistère aux côtés de la chambre d'agriculture afin de financer la construction et la gestion d'un nouvel abattoir.

Par une délibération du conseil communautaire en date du 12 novembre 2024, la Communauté de communes du Pays de Landivisiau a approuvé l'adhésion au syndicat mixte et ses statuts.

L'article n°7 des statuts définit les règles et les modalités de fonctionnement du comité syndical qui administrera le syndicat mixte. Ce comité syndical sera composé de 13 délégués et le nombre de délégués représentant de chaque membre est fixé à un titulaire et à un suppléant.

Il est proposé de désigner les délégués titulaire et suppléant de la Communauté de commune du Pays de Landivisiau qui siégeront au comité syndical.

Le conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants, L. 5721-1 et suivants et sa partie réglementaire, et L.5214-1 et suivants ;
Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau modifiés suivant l'arrêté préfectoral du 21 février 2024 ;
Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella au Faou approuvés au conseil communautaire du 12 novembre 2024 ;
Vu la conférence des maires en date du 13 mai 2025 ;
Ayant entendu son rapporteur, M. Gilbert Miossec, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de procéder au vote à main levée.
- Désigne les représentants de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau qui siégeront au comité syndical du Syndicat mixte ouvert de construction et de gestion de l'abattoir de Quiella au Faou comme suit :
 - Délégué titulaire M. Gilbert MIOSSEC
 - Délégué suppléant M. Robert BODIGUEL

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 23 mai 2025.

Le Secrétaire de séance,
Jean PALUD.

Le Président,
Henri BILLON.

